



FLEURET DAMES

CRITÈRES DE SÉLECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

SAISON 2017/2018

Votés au Comité Directeur du 12 octobre 2017

M15

Individuel : (quota : à définir par la FFE)

Les x tireuses sont qualifiées en additionnant les points :

- obtenus en filière H2028
- du championnat de ligue **obligatoire** (coefficient 1,5)
- du meilleur circuit M15 de Ligue (du 02/12/17 ou 07/04/18) (coefficient 0,5)

Equipe : (quota ligue : x)

- Les tireuses dans les 50 premières métropolitaines du classement national actualisé après la 3^{ème} épreuve H2028.
(Le manque d'assiduité aux regroupements pourrait entraîner une révision de cette sélection.)
- S'il y a lieu, les tireuses du classement formé par :
 - les points obtenus en filière H2028
 - les points du Championnat de Ligue obligatoire (coefficient 1,5)
 - les points du meilleur circuit M15 de Ligue (du 02/12/17 ou 07/04/18) (coefficient 0,5)

M17

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE)

Individuel (N2) : (quota ligue = x tireuses) en attente des quotas qui seront publiés après le deuxième circuit national

- Les x tireuses sont qualifiées en additionnant les points :
 - du meilleur de : IDF n°1 ou Championnat IDF (coefficient 0,5)
 - du Championnat de ligue obligatoire (coefficient 1,5)
 - du meilleur circuit de Chilly-Mazarin ou de Paris (coefficient de la compétition)

Equipe : (application du règlement sportif FFE)

« Le titre de Championne de Ligue par équipes sera attribué lors du championnat IDF par équipes ».

M20

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE)

Individuel (N2) : (application du règlement sportif FFE)

- participation **obligatoire** :
 - au Championnat de Ligue
 - **ou** à l'IDF n°1
 - **ou** au Championnat IDF

Equipe : (application du règlement sportif FFE et de Zone)

« Le titre de Championne de Ligue par équipes sera attribué lors du championnat IDF par équipes »

Seniors

Individuel (N1-N2-N3) : (application du règlement sportif FFE)

- Le Championnat de Ligue est **obligatoire** pour les N3.

Equipe : (application du règlement sportif FFE)

- N1 : Aubervilliers, Melun Val de Seine
- N2 : la participation au Championnat de Ligue par équipes est **obligatoire**.

